

RÉFLEXION SUR L'ASPECT : ASPECT INHÉRENT ET ASPECT CONTEXTUEL

Aude GREZKA

Lexiques Dictionnaires Informatique (LDI)
CNRS - Université Paris 13, UMR 7187

RÉSUMÉ

L'actualisation verbale ne met pas uniquement en jeu des relations temporelles, elle véhicule aussi des informations de nature aspectuelle. Elle est le fait d'un certain nombre d'unités linguistiques en rapport avec sa morphologie ou bien sa syntaxe. L'aspect n'est pas exclusivement exprimé par les désinences verbales en français : il peut être traduit par d'autres moyens. Nous aborderons dans cet article la distinction faite, au sein de la notion d'"aspect", entre "aspect inhérent" et "aspect contextuel". Chacun d'eux spécifie les particularités des verbes du point de vue du temps aréférentiel.

ABSTRACT

When verbs are used, time relations are made manifest, but so too is information of an aspectual nature. This latter is contained in a certain number of language units relating to the verb's morphology or syntax. In French aspect is not only expressed by means of verb endings, it can also be made manifest in other ways. In this article, the distinction between "inherent aspect" and "contextual aspect" will be drawn within the general context of "aspect". Each specifies the particularities of a verb from the point of view of areferential time.

INTRODUCTION

Toute étude sémantique passe obligatoirement par le traitement de la polysémie et de la synonymie. En d'autres termes, il faut délimiter les différents sens d'un mot et les associer à ses synonymes pour déterminer si les mots sémantiquement apparentés ont une signification identique, relativement identique ou simplement proche. Chaque sens d'une unité lexicale est déterminé par son environnement phrastique et il existe une certaine relation entre la sémantique et la syntaxe.

Le verbe doit être décrit dans la totalité des emplois qu'il recouvre. Le listage de ses différents emplois implique une description précise de son environnement, étant donné que dans notre approche *l'unité minimale d'analyse est la phrase* (cf. Introduction). C'est dans ce cadre que l'on peut résoudre les difficultés relatives à la polysémie et à la synonymie.

L'introduction de nouveaux descripteurs sémantiques comme l'aspect pour traiter la polysémie verbale trouve son origine dans les nombreux travaux sur le temps aréférentiel des verbes effectués dans d'autres cadres théoriques. Ces travaux ont donné lieu à des classifications fondées sur des propriétés linguistiques qui sont essentielles pour décrire les verbes (Vendler, 1967 ; Martin, 1971 ; Dowty, 1979 ; Carlson, 1981 ; Tenny, 1994 ; Jackendoff, 1976, 1996a, 1996b). Cependant, des précisions sont nécessaires pour les rendre compatibles avec notre analyse.

L'actualisation des prédicats ne met pas seulement en jeu des relations temporelles, elle véhicule aussi des informations de nature aspectuelle. Elle est le fait d'un certain nombre d'unités linguistiques en rapport avec sa morphologie ou bien sa syntaxe. L'aspect n'est pas exclusivement exprimé par les désinences verbales en français, le plus souvent, il est exprimé par d'autres moyens. Ainsi, nous distinguons dans notre analyse, d'une part, *type de procès* et *aspect* ; d'autre part, *aspect inhérent* et *aspect contextuel*. Chacun d'eux spécifie les particularités des verbes du point de vue du temps aréférentiel (Boons et al., 1976). L'aspect ne sert pas ici à catégoriser les procès en termes de traits sémantiques, de type de procès : l'aspect peut s'appliquer indifféremment à des procès qui correspondent à des verbes d'action, d'état ou d'événement.

L'objet du présent article est donc d'examiner le sujet très controversé en linguistique de l'aspect verbal, en proposant de nouvelles distinctions. En effet, bien qu'il semble y avoir un consensus sur ce que ce terme représente globalement, la description des différents aspects est très diverse. Nous reviendrons tout d'abord sur la notion de *type de procès*. Puis nous étudierons la notion d'aspect à travers, d'une part, l'*aspect inhérent*, d'autre part, l'*aspect contextuel*. Nous verrons en quoi ces deux types d'aspect ont leur place au sein des descripteurs dans le cadre du classement sémantique des verbes.

1. LES TYPES DE PROCÈS

Il n'existe pas de terme qui permettrait de désigner de manière générale les types de signification que véhiculent les verbes. Le terme "action" est trop restrictif. Le terme de "procès" semble le plus approprié. Il désigne ici ce que dénotent les verbes prédicatifs indépendamment du fait qu'ils sont en rapport avec des actions, des états ou des événements. Divers systèmes de classification des types de procès ont été proposés, tous plus ou moins dérivés du système originellement développé par Vendler (1967).

Traditionnellement, *type de procès* et *aspect* sont deux paramètres qui sont confondus. Cependant, nous souhaitons dans notre analyse les distin-

guer, pour les raisons que nous allons exposer. Dans un premier temps, un bref aperçu historique et une analyse critique de ces classifications sont proposés. Ceci nous amène dans un deuxième temps à une présentation de notre approche sur la classification des types de procès.

1.1. Bref historique de la notion

La diversité des procès a fait l'objet de nombreuses études dont les précurseurs ont été Kenny (1963) et Vendler (1967)¹ : ces théories ont donc été développées pendant près de quarante ans. Le terme de *type de procès* renvoyait au départ à des caractéristiques temporelles internes au sens lexical, l'*Aktionsart*. Kenny et Vendler ont proposé respectivement une tripartition et une quadripartition :

KENNY	VENDLER	EXEMPLE
State	State	<i>to love, to know...</i>
Activity	Event	<i>to run, to push a cart...</i>
Performance	Accomplishment	<i>to run a mile, to draw a circle...</i>
	Achievement ²	<i>to find the treasure, to win the race...</i>

Si l'on examine par exemple le système de Vendler, il tend principalement à établir une classification sémantique des verbes anglais, en fonction de leur comportement syntaxique. La classification est basée sur les traits binaires [+/- statique], [+/- télique] et [+/- ponctuel]. Ces traits peuvent se combiner de quatre façons, donnant ainsi lieu aux quatre types de procès indiqués dans le tableau. Un procès [+ statique] (*state*) n'a pas de changement dans les limites de l'intervalle de temps considéré. Par contre, un procès [- statique] (*event, accomplishment, achievement*) implique d'une manière ou d'une autre un changement, qu'il s'agisse d'un passage d'un état initial à un état final ou d'un changement récurrent dans les limites de l'intervalle de temps considéré. Un procès [+ télique] (*accomplishment, achievement*) est un procès qui a un terme naturel. *State* et *event*, caractérisés par le trait [- télique],

1 Martin (1971) ; Dowty (1979, 1986) ; Carlson (1981) ; Parsons (1990) ; Krifka (1992, 1995, 1998) ; Verkuyl (1972, 1989, 1993) ; Jackendoff (1996a, 1996b), etc.

2 Il ne faut pas se fier à la valeur précise donnée à ces termes d'après leur sens anglais courant ou d'après la valeur ordinaire de leur équivalent français. Nous avons gardé ici la terminologie anglaise pour éviter les erreurs d'interprétation, qui pourraient fausser les données. La traduction de *achievement* par *achèvement* en français est erronée. En français, *achèvement* désigne la fin. Vetters (1996 : 87-88) a proposé pour les *achievement*, l'expression "verbe de réalisation instantanée".

n'ont pas de limitation de principe à leur durée. Un procès [+ télique] peut être [+ ponctuel] (*achievement*), c'est-à-dire dépourvu de durée ou [- ponctuel] (*state, event, accomplishment*) avec un point initial distinct de son point final.

Les types de procès de ces deux classifications appartiennent au domaine lexical-notionnel et sont définissables au niveau des unités lexicales verbales, indépendamment des valeurs temporelles et aspectuelles apportées par d'autres éléments de la phrase au moment de son actualisation. Vendler et Kenny ont donc posé les bases des études typologiques de procès. Cependant, leurs classifications présentent le défaut majeur de ne pas prendre en compte la polysémie des prédicats. Un même verbe pourra renvoyer à des types de procès différents :

- premièrement, selon l'absence ou la présence de complément. Ainsi, dans :

(1) *Marc boit*

l'énoncé peut être paraphrasé par "Marc est alcoolique" : le procès est un prédicat d'état. Alors que dans l'énoncé :

(2) *Marc boit son verre de lait*

le verbe *boire* est à prendre au sens de "absorber", "avalier un liquide" : le procès est un prédicat d'action.

- deuxièmement, selon la nature des arguments. Par exemple, le verbe *trouver*, selon Vendler, appartiendrait à la classe *achievement* par son incompatibilité avec l'expression relative au progressif *être en train de* (3). Or en fonction de la nature de son complément, il peut se combiner avec cette expression et dénoter alors un autre type de procès, dans le cas présent un *event* (4) :

(3) **Aude est en train de trouver un trésor au fond du jardin*

(4) *Aude est en train de trouver une solution au problème*

Le type de procès est le résultat de l'ensemble de la prédication et non du sens lexical du verbe. Il est donc important de mettre le verbe en contexte.

Les classifications postérieures à Vendler et Kenny refusent le postulat selon lequel un verbe ne référerait qu'à un seul type de procès, ce qui se traduit par l'élargissement de l'objet de la classification. On parle désormais de "typologie des prédications" et non plus de "typologie des verbes"³. Le type de procès est donc pris en considération dans le cadre de la phrase.

Deux courants sont ainsi apparus. L'un complète la distinction des procès en reprenant l'opposition entre les représentations d'*état* et d'*événement* proposées par Kenny et Vendler. L'autre prend en compte l'opposition entre les représentations d'*action* et de *causation*. Ces deux courants ont également donné lieu à diverses distinctions dont la terminologie, bien que variant selon les linguistes, relève soit de la tripartition de Kenny comme celle de Desclés (1989) en *état, processus, événement*, soit de la quadripartition de Vendler comme celle de Mourelatos (1978) en *état, processus, dé-*

3 Voir les travaux de Fuchs (1991, 10) ; Gosselin et François (1991, 22).

veloppement et occurrences ponctuelles. Il insiste sur la nécessité d'une analyse des prédictions verbales. Selon lui, six facteurs sont en jeu lorsque l'on veut classer une prédication : le sens inhérent du verbe ; la nature des arguments du verbe, du sujet et des objets ; les adverbiaux ; l'aspect ; le temps (c'est-à-dire le temps comme référence déictique au passé, au présent ou au futur).

Cette évolution du terme "procès" rejoint le principe qui est à la base de notre description : l'unité minimale de sens est la phrase élémentaire.

1.2. Propriétés linguistiques des types de procès

Nous avons procédé à une réorganisation : contrairement aux études mentionnées, les critères aspectuels ne sont pas utilisés pour distinguer les types de procès. Nous prenons soin de séparer *types de procès* et *aspects*. Chacun d'eux est caractérisé par des critères linguistiques spécifiques (cf. infra).

Nous retenons pour notre analyse trois types de procès : les prédicats d'action, les prédicats d'événement et les prédicats d'état. La possibilité de caractériser les prédicats verbaux en termes d'action, d'événement ou d'état est corrélée à des propriétés linguistiques :

- la possibilité d'une reprise en *faire* et en *cela* (*s'est passé* + *a eu lieu*)

ADVtps pour les prédicats d'action :

(5) *Aude range la maison*

(5a) *Aude range la maison. Elle le fait avant que ses hôtes arrivent*

(5b) *Aude a rangé la maison. Cela s'est passé hier*

- l'impossibilité d'une reprise en *faire* et la possibilité d'une reprise en *cela* (*s'est passé* + *a eu lieu*) **ADVtps** pour les prédicats d'événement⁴ :

(6) *Toutes les vitres ont éclaté sous la violence de l'explosion*

(6a) **Toutes les vitres ont éclaté. Elles le font tout le temps*

(6b) *Toutes les vitres ont éclaté. Cela s'est passé hier*

- l'impossibilité d'une reprise en *faire* et en *cela* (*s'est passé* + *a eu lieu*) **ADVtps** pour les prédicats d'état :

(7) *Aude aime le chocolat depuis sa plus jeune enfance*

(7a) **Aude aime le chocolat depuis sa plus jeune enfance. Elle le fait aussi*

(7b) **Aude a aimé le chocolat depuis sa plus jeune enfance. Cela s'est passé il y a longtemps*

Les prédicats d'état acceptent également, en général, la reprise par des pronoms spécifiques du type *ainsi*, *comme ça* (avec le support *être*).

4 Certains verbes d'événement sont compatibles avec *faire* : *Mozart émeut Aude. Bach le fait aussi*. La valeur de *faire* est toutefois différente de celle que l'on rencontre avec des verbes d'action. Avec les verbes d'action, *faire* est un pro-verbe, c'est-à-dire qu'il peut remplacer n'importe quel verbe d'action. Or ici, *faire* est un opérateur causatif, c'est-à-dire *Bach fait qu'Aude est émue*.

Le type de procès peut également être identifié, dans certains cas, à l'aide de classifieurs très généraux. Il s'agit de noms qui sont spécifiques à un type de procès et qui apparaissent dans des paraphrases susceptibles de caractériser tel ou tel type de procès : *action, geste, acte, etc.* pour les prédicats d'action, *fait, événement, accident, etc.* pour les prédicats d'événement, et *état, propriété, etc.* pour les prédicats d'état.

Un même verbe peut donc, en fonction de son contexte, renvoyer à des types de procès différents, comme ici avec le verbe très polysémique *sensir* (Grezka, 2006a) :

- (8) *L'œnologue a senti le vin pour l'analyser* (action)
- (9) *En entrant dans la pièce, j'ai senti une odeur de cigarette* (évé.)
- (10) *Cette pièce sent le renfermé* (état)

2. L'ASPECT INHÉRENT

Nous faisons un rapide rappel sur la notion d'aspect et nous précisons la notion d'*aspect inhérent*, en l'opposant à l'*aspect contextuel*. Puis, nous présentons d'une façon plus détaillée les spécificités de l'aspect inhérent à travers différents tests.

2.1. Notion générale d'aspect

On a souvent classé des faits très hétéroclites sous la notion d'aspect⁵. Cette notion a été développée au XIX^e siècle par des linguistes allemands dans l'étude des langues slaves, en particulier du russe, puis dans celle du grec. À partir de l'analyse de langues particulières est apparue une catégorie générale, l'aspect, que les linguistes ont étendue à d'autres langues, romanes notamment. L'introduction de la notion d'aspect en grammaire française n'a pas été facile. Brunot l'intègre explicitement dès 1922, mais Damourette et Pichon (1911-1930), Tesnière (1959) et de nombreux autres linguistes la refusent, la considérant comme étrangère à la langue française. Guillaume (1929) va cependant donner à l'aspect une place importante en français⁶ : l'aspect est plus important que le mode, lui-même plus important que le temps.

Par ailleurs, depuis longtemps les linguistes slavistes et les germanistes⁷ ont distingué l'aspect stricto sensu, exprimé par la morphologie et l'aspect au sens large ou mode d'action (*Aktionsart*) qui appartient au lexique et qui concerne le déroulement du procès, la manière dont il occupe le temps. Ces deux termes ont souvent été source de nombreuses confusions, du fait que si dans certaines langues comme le russe, ils correspondent à des catégories grammaticales, dans d'autres langues il n'y a pratiquement pas de marques morphologiques régulières.

⁵ Voir entre autres Jespersen (1971, 407-408), Curat (1991, 241).

⁶ "L'aspect est une forme qui, dans le système même du verbe, dénote une opposition transcendant toutes les autres oppositions du système, et capable ainsi de s'intégrer à chacun des termes entre lesquels se marquent les dites oppositions." (1929, 109).

⁷ Veyren (1980, 34) ; Rousseau (1995, 133).

Les théories et les terminologies relatives à la notion d'aspect sont si diverses et si contradictoires que nous préférons donner notre propre présentation du problème, en opposant l'*aspect inhérent* à l'*aspect contextuel* (le premier correspond à l'aspect intrinsèque et le second à l'aspect dans la terminologie guillaumienne⁸), de la même manière que nous avons opposé les *types de procès* à l'*aspect*. L'aspect inhérent fait partie des descripteurs sémantiques utilisés pour traiter la polysémie verbale et la synonymie (Grezka, 2006a, 2006b).

2.2. Propriétés linguistiques de l'aspect inhérent

L'aspect inhérent est constitutif de la valeur sémantique des prédicats, autrement dit, il leur est intrinsèque, alors que l'aspect contextuel procède de la combinatoire des formes prédicatives avec diverses unités linguistiques (cf. infra). Il est important de noter qu'un même aspect inhérent peut s'appliquer indifféremment à des procès qui correspondent à des prédicats d'action, des prédicats d'état ou bien des prédicats d'événement. Nous avons pris en compte cinq types d'aspects inhérents⁹. Nous les présentons puis nous montrons comment on peut justifier leurs spécificités sémantiques à l'aide de propriétés linguistiques.

Les aspects inhérents retenus pour décrire les prédicats sont :

- l'intemporel : (11) *Deux plus deux égalent quatre*
- le duratif non borné : (12) *Aude dirige son entreprise*
- le duratif borné : (13) *Marc construit la maison*
- le conclusif : (14) *David a vaincu Goliath*
- le ponctuel : (15) *Marc crache sur le visage de son ennemi*¹⁰

L'association des verbes avec les expressions *en Ntps* ou *pendant Ntps* est le test le plus souvent utilisé pour distinguer les différents types d'aspect inhérent. Nous l'avons complété par la possibilité de combiner les verbes avec l'auxiliaire *arrêter de* et la séquence adverbiale *à ce moment-là*. Ces différentes associations sont des propriétés linguistiques très générales correspondant à autant de tests que l'on utilise pour décrire les cinq types d'aspect inhérent.

L'*intemporel* en tant qu'aspect inhérent implique que le procès dénoté par le verbe se rapporte intrinsèquement à une durée qui n'est pas limitée : l'intervalle de temps n'est pas borné à gauche ou à droite. Il se caractérise

8 "Nous opposerons l'aspect et la modalité d'action comme s'opposent plus généralement la grammaire et le lexique, et nous considérerons la modalité d'action comme le pendant exact au niveau du lexème de l'aspect grammatical." (Martin, 1971, 56).

9 Nous ne prétendons pas résoudre ici tous les problèmes liés à la notion d'aspect, qui demande à elle seule une analyse détaillée. Nous présentons les premiers résultats de notre travail dans ce domaine.

10 Le verbe *cracher* est à prendre ici au sens de "projeter de la salive". Au sens figuré, c'est-à-dire "exprimer un profond mépris", le verbe a un tout autre aspect, i.e. duratif non borné.

par son incompatibilité avec les quatre expressions mentionnées et l'impossibilité de conjuguer le verbe à un temps composé :

- (11a) **Deux plus deux ont égalé quatre*
- (11b) **Deux plus deux égalent quatre pendant dix minutes*
- (11c) **Deux plus deux égalent quatre en dix minutes*
- (11d) **Deux plus deux ont arrêté d'égaliser quatre*
- (11e) **Deux plus deux égalaient quatre à ce moment-là*

Le *duratif* implique une durée qui n'est pas illimitée. La durée du procès peut être extrêmement courte (du moment où elle peut être mesurée linguistiquement), comme extrêmement longue. Nous avons distingué deux sortes de duratif : le duratif non borné et le duratif borné.

Le *duratif non borné* concerne les procès dont la fin n'est pas spécifiée par le sens des verbes : l'intervalle de temps n'est pas borné à droite. Il est compatible avec *pendant Ntps*, *arrêter de*, *à ce moment-là* et incompatible avec *en Ntps*¹¹ :

- (12a) *Aude a dirigé son entreprise pendant dix ans*
- (12b) **Aude a dirigé son entreprise en trois ans*
- (12c) *Aude a arrêté de diriger son entreprise*
- (12d) *Aude a dirigé son entreprise à ce moment-là*

Le *duratif borné* se rapporte à des procès dont la fin est spécifiée par le sens des verbes : l'intervalle de temps est nécessairement borné à droite. Les prédicats sont compatibles avec *en Ntps*, *arrêter de* et *à ce moment-là* et plus difficilement avec *pendant Ntps* :

- (13a) ?*Marc a construit la maison pendant six mois*
- (13b) *Marc a construit la maison en six mois*
- (13c) *Marc a arrêté de construire la maison*
- (13d) *Marc a construit la maison à ce moment-là*

À la différence des procès duratifs non bornés, l'énoncé (13a) implique que le verbe ne s'interprète pas comme une activité mais comme un procès qui

11 Certains temps verbaux peuvent renforcer l'interprétation aspectuelle d'un procès. L'imparfait par exemple sert souvent, par opposition au passé simple, à manifester la durée.

Dans *Aude lisait les petites annonces*, l'achèvement du procès n'est pas indiqué. Il est seulement spécifié que le sujet a passé un certain temps à *lire les petites annonces*. L'imparfait permet de faire référence à un procès en cours de déroulement au moment de l'énonciation. Il met en valeur le trait non borné puisqu'il désigne un procès situé hors de l'actualité présente du locuteur. Le procès est perçu de l'intérieur, ce qui permet de le diviser en deux parties et de faire une distinction entre ce qui est fait et ce qui ne l'est pas encore.

Dans *À minuit, Aude lisait les petites annonces*, l'imparfait sépare l'action de *lire* en deux composantes par rapport à un repère temporel marqué par l'expression *à minuit* : avant minuit, ce qui est regardé est déjà réalisé, après minuit, l'action de regarder se poursuit. L'aspect non borné est renforcé. L'imparfait n'envisage pas les limites du procès, puisqu'il n'y a ni commencement ni fin. Il implique une notion de durée, avec une continuité dans son déroulement, sans terme final marqué. L'aspect duratif est une conséquence de cette valeur de l'imparfait.

stipule à la fois l'état résultatif de l'objet et le processus associé à cet état. L'énoncé est possible mais, dans ce cas, on ne sait pas si la maison est complètement construite.

Le *conclusif* est l'aspect inhérent qui indique le stade terminal d'un procès préalable. Le prédicat est compatible avec *en Ntps*, à ce moment-là et il est incompatible avec *pendant Ntps* et l'auxiliaire *arrêter de* :

- (14a) **David a vaincu Goliath pendant une heure*
- (14b) *David a vaincu Goliath en une heure*
- (14c) **David a arrêté de vaincre Goliath*
- (14d) *David a vaincu Goliath à ce moment-là*

Le *ponctuel* se rapporte à des procès qui n'ont aucune durée intrinsèque du point de vue linguistique. Il est nécessairement borné. Les prédicats se combinent uniquement avec *à ce moment-là* :

- (15a) **Marc a craché sur le visage de son ennemi pendant une heure*¹²
- (15b) **Marc a craché sur le visage de son ennemi en une heure*
- (15c) **Marc a arrêté de cracher sur le visage de son ennemi*
- (15d) *Marc a craché sur le visage de son ennemi à ce moment-là*

Les cinq types d'aspect inhérent se répartissent donc entre les prédicats d'état, d'action et d'événement, sauf le trait intemporel qui ne concerne que les prédicats d'état (par exemple *correspondre* dans *La perméabilité d'un milieu poreux correspond à cette aptitude*).

Le duratif non borné se rapporte à des prédicats d'état (*désirer* dans *Il désire ardemment la rencontrer*), d'action (*coopérer* dans *Marc a coopéré à l'exécution du projet*) ou bien à des prédicats d'événement (*pleuvoir* dans *Il a plu toute la journée*)

Le duratif borné se rapporte à des prédicats d'action (*coloniser* dans *Les fourmis colonisent l'arbre mort*) ou d'événement (*brûler* dans *La forêt brûle*) mais pas à des prédicats d'état.

Le *conclusif* caractérise des prédicats d'action (*atteindre* dans *Aude atteint le sommet*) ou des prédicats d'événement (*tomber* dans *Aude tombe*) mais pas des prédicats d'état.

Enfin, le *ponctuel* peut concerner des prédicats d'action (*inculper* dans *Le juge inculpe Marc*) ou des prédicats d'événement (*naître* dans *Aude naît le 10 août 1979*).

Il n'est donc pas possible d'identifier l'aspect inhérent à partir seulement du type verbal. Il faut le déterminer à partir des arguments du verbe et des adverbiaux possibles dans les contextes immédiats du verbe. Un même verbe peut avoir des aspects lexicaux différents selon ses emplois.

Nous allons maintenant étudier le fonctionnement de l'aspect contextuel.

12 À moins que l'action de *cracher* soit considérée comme itérative.

3. L'ASPECT CONTEXTUEL

L'aspect contextuel fait partie des propriétés combinatoires, qui consistent à décrire les associations possibles des constituants sur l'axe syntagmatique. Comme pour l'aspect inhérent, l'aspect contextuel a donné lieu à de nombreux travaux, mais du fait de leur grande disparité, ils ne sont pas directement exploitables dans notre modèle. Des précisions s'imposent donc pour les rendre compatibles avec notre cadre théorique. Dans un premier temps, nous présentons les spécificités de l'aspect contextuel. Dans un deuxième temps, nous étudions les différents marqueurs aspectuels à travers quelques emplois du verbe *sentir*.

3.1. La notion d'aspect contextuel

L'aspect contextuel est pris en charge par des unités linguistiques qui sont dans le contexte. Les marqueurs aspectuels varient selon la forme des prédicats.

Ainsi pour les prédicats nominaux, l'aspect est marqué essentiellement par les verbes supports et les formes déterminatives (Gross, 1996 ; Blanco et Buvet, 2004). Ainsi :

(16) *Aude (réitère + refait) sa demande auprès de son patron*

les verbes supports *réitérer*, *refaire* sont des marqueurs de l'aspect itératif. Dans :

(17) *Il y a eu une amorce de changement de sa part*

une amorce de est un marqueur nominal (Buvet, 1993 ; Buvet et Lim, 1996) qui marque l'aspect inchoatif¹³.

On relève également des adjectifs :

(18) *Un soudain revirement*

Soudain marque l'instantanéité, il marque le caractère brutal et inattendu du procès.

Pour ce qui est des prédicats verbaux, ces marqueurs ont été peu étudiés jusqu'à présent. On se base traditionnellement sur la morphologie, en oubliant qu'une langue comme le français, qui a peu à peu évacué la flexion, fait appel de plus en plus à d'autres moyens : *périphrases*, *adverbes*. La possibilité de caractériser aspectuellement un prédicat verbal peut être le fait d'adverbes (*Aude voyage souvent*) ou de verbes auxiliaires (*Aude finit de lire*).

La description de l'actualisation est fondamentale pour élaborer les classes de prédicats car elle permet d'établir ce qui est commun aux items

¹³ Certains marqueurs aspectuels ont toutefois la particularité de modifier l'aspect inhérent d'un prédicat :

(1) *Marc a du génie* <qualité>

(1a) *Marc a un éclair de génie* <événement>

Considéré isolément, le substantif *génie* dénote une propriété intrinsèquement durative. *Génie* apparaît donc comme une propriété constitutive de *Marc* dans (1). Par contre, ce n'est plus le cas dans (1a) du fait du déterminant nominal *un éclair de* qui est un marqueur de l'instantanéité.

d'une même classe, tout en spécifiant ce qui les particularise. D'une façon générale, l'aspect contextuel d'un prédicat est clairement la conséquence de son aspect inhérent : il contribue aussi à le caractériser.

3. 2. Les types d'aspect contextuel

Les types d'aspect contextuel retenus pour décrire les prédicats verbaux sont : l'itératif, l'inchoatif, le continuatif, le progressif et le terminatif. Ils permettent notamment de saisir le procès à différents stades de réalisation, du début du procès à son terme final. Différents marqueurs permettent de caractériser les cinq types d'aspects contextuels.

– *L'itératif* indique la répétition, plus ou moins régulière, d'un procès (Lim, 1998). Les marqueurs de l'itération sont essentiellement des adverbes comme *chaque jour, souvent, quelquefois, parfois, rarement, régulièrement, toutes les semaines, tous les mois...* :

(19) (E + *régulièrement* + *tous les ans*), *Aude travaille sur un nouveau projet*¹⁴

– *L'inchoatif* indique le début d'un procès. Il est signifié par des verbes auxiliaires dont l'interprétation est clairement en rapport avec la notion de début (par exemple *commencer à, se mettre à...*) :

(20) *Aude a commencé à travailler sur le nouveau projet*

– *Le continuatif* exprime la persistance d'un procès, son maintien. Il est signifié notamment par le verbe auxiliaire *continuer de* ou l'adverbe *toujours* :

(21) *Aude continue de travailler sur le nouveau projet*

(22) *Aude travaille toujours sur le nouveau projet*

– *Le progressif* désigne un procès en cours de réalisation, un développement par étapes. Il est marqué par la forme *-ing* en anglais¹⁵ que l'on traduit en français en faisant appel à la locution verbale *être en train de*¹⁶ :

(23) *Aude est en train de travailler sur le nouveau projet*

Le progressif se distingue du continuatif par le fait que le procès est considéré du point de vue de son développement, de son évolution et non du seul point de vue de sa durée. Il implique un développement à la fois continu et graduel du procès.

– *Le terminatif* caractérise le procès en termes d'achèvement. Il est pris en charge par des verbes auxiliaires comme *finir de, terminer de* dont l'interprétation se rapporte à la notion de fin :

(24) *Aude a fini de travailler sur le nouveau projet*

14 Certains verbes acceptent également le préfixe *re-* (*retrouver, revoir...*) pour marquer la répétition d'un procès.

15 En anglais, cet aspect est important. C'est l'aspect progressif du *present continuous* (*be + Ving* : *I am swimming*, "je suis en train de nager") ou du *past continuous* (*I was swimming*, "j'étais en train de nager").

16 On constate que *être en train de*, lorsqu'il introduit *être + Adj.* tend à prendre une valeur inchoative : *Tu es en train d'être pénible*.

Ainsi, si l'on reprend les trois emplois précédents de *sentir* relatifs à la perception olfactive (que nous nommons respectivement, pour plus de clarté, *sentir*₁, *sentir*₂ et *sentir*₃) :

(25) *L'œnologue a senti le vin pour l'analyser* (*sentir*₁)

(26) *En entrant dans la pièce, j'ai senti une odeur de cigarette* (*sentir*₂)

(27) *Cette pièce sent le renfermé* (*sentir*₃)

En cumulant aspect inhérent, type de procès et aspect contextuel, on obtient comme caractérisation des prédicats en termes aspectuels, le tableau ci-dessous :

		<i>sentir</i> ₁	<i>sentir</i> ₂	<i>sentir</i> ₃
Aspect contextuel	Itératif	+	+	+
	Inchoatif	+	-	+
	Continuatif	+	-	+
	Progressif	+	-	+
	Terminatif	+	-	+
Aspect inhérent		duratif non borné	ponctuel	duratif non borné
Type de procès		action	événement	état

Les marqueurs contextuels contribuent doublement à une meilleure description des prédicats soit en corroborant les autres propriétés qui justifient le regroupement sémantique des prédicats, soit en spécifiant des distinctions entre les prédicats.

L'aspect inhérent d'un prédicat influe sur sa compatibilité avec les marqueurs aspectuels (aspect contextuel). Les prédicats dont l'aspect inhérent est l'intemporel n'acceptent aucun des marqueurs aspectuels car ils spécifient une temporalité qui n'est ni segmentable ni limitée.

Les prédicats dont l'aspect est le duratif borné sont compatibles avec des marqueurs aspectuels relatifs à l'inchoatif, le continuatif, le progressif et le terminatif puisqu'ils ont trait à des intervalles de temps que l'on peut segmenter. Ils se combinent également avec des marqueurs itératifs dans la mesure où le déroulement des procès peut se reproduire plus d'une fois.

Les prédicats dont l'aspect inhérent est soit le ponctuel soit le conclusif autorisent uniquement les marqueurs itératifs étant donné qu'il s'agit de procès sans rapport avec un déroulement temporel mais qui peuvent être répétés.

Pour ce qui est des duratifs non bornés, l'analyse est moins évidente. En général, les combinaisons aspectuelles sont plus variées, bien que majoritairement, ils acceptent toutes les combinaisons aspectuelles.

CONCLUSION

La caractérisation des domaines d'arguments en termes de traits et de classes d'objets n'est pas toujours suffisante pour décrire les emplois d'une même forme verbale. Notre objectif est de mettre en relation des significations lexicales avec des contraintes syntaxiques et des restrictions sélectionnelles, afin d'arriver à un classement sémantique cohérent. Les propriétés configurationnelles doivent être complétées. L'aspect fait partie des descripteurs ajoutés au modèle pour traiter la polysémie verbale.

La caractérisation des prédicats en termes de type de procès, d'aspect inhérent et d'aspect contextuel est conforme en tout point aux principes qu'il n'y a pas de métalangue hors de la langue et que le cadre d'analyse est la phrase élémentaire. Les trois niveaux sont liés.

Les propriétés aspectuelles sont des propriétés transversales par rapport aux classes sémantiques mais nécessaires. Le travail est loin d'être fini, il reste encore beaucoup de questions à résoudre. Cependant, nous avons besoin d'un protocole pour avancer dans nos analyses. Par la suite, il sera nécessaire d'affiner ce travail quand un grand nombre de classes aura été traité pour avoir une vision d'ensemble et une approche transversale. En retour, le travail de classification apportera des précisions, notamment pour l'aspect inhérent.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCO X. & BUVET P.-A. (2004), "Verbes supports et significations grammaticales. Implications pour la traduction espagnol-français", *Linguisticae Investigationes*, 27:2, 327-342.
- BOONS J. P., GUILLET A. & LECLERE C. (1976), *La structure des phrases simples en français. I. Constructions intransitives*, Genève, Droz.
- BRUNOT F. (1922), *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- BUVET P.-A. (1993), *Les déterminants nominaux quantifieurs*, thèse de doctorat en sciences du langage, Université Paris XIII, Villetaneuse.
- BUVET P.-A. & LIM J.-H. (1996), "Les déterminants nominaux aspectuels", *Linguisticae Investigationes*, 20:2, 271-285.
- CARLSON L. (1981), "Aspect and quantification", in TEDESCHI, P. & A. ZAENEN (eds), *Tense and Aspect*, Syntax and Semantics, 14, New York, Academic Press, 31-64.
- CURAT H. (1991), *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne*, Genève, Droz.
- DAMOURETTE J. & PICHON E. (1911-1930), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française* (7 vol.), Paris, Editions d'Artey.
- DESCLÉS J.-P. (1989), "State, events, process and topology", *General Linguistics*, 29:3, 159-200.

- DOWTY D. (1979), *Word Meaning and Montague Grammar*, Dordrecht, Reidel.
- DOWTY D. (1986), "The Effects of Aspectual Class on the Temporal Structure of Discourse : Semantics or Pragmatics", *Linguistics and Philosophy*, 9:1, 37-62.
- FUCHS C. (1991), "Les typologies de procès : un carrefour théorique interdisciplinaire", *Travaux de Linguistique et de Philologie*, XXIX, 9-17.
- GOSSELIN L. & FRANÇOIS J. (1991), "Les typologies de procès : des verbes aux prédications", *Travaux de Linguistique et de Philologie*, XXIX, 19-86.
- GREZKA A. (2006a), *Les prédicats de perception. Traitement de la polysémie (Les sens des sens)*, thèse de doctorat en sciences du langage, Université Paris XIII, Villetaneuse.
- GREZKA A. (2006b), "Etudes du lexique de la perception : bilan et perspectives", *Suvremena Lingvistika*, 61, 45-67.
- GROSS G. (1996), "Prédicats nominaux et compatibilité aspectuelle", *Langages*, 121, 54-73.
- GUILLAUME G. (1929), *Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Paris, H. Champion [rééd. 1965].
- JACKENDOFF R. S. (1976), "Toward an Explanatory Semantic Representation", *Linguistic Inquiry*, 7, 89-150.
- JACKENDOFF R. S. (1996a), "The Proper Treatment of Measuring Out, Telicity, and Perhaps Even Quantification in English", *Natural Language and Linguistic Theory*, 14, 305-354.
- JACKENDOFF R. S. (1996b), "Conceptual semantics and cognitive linguistics", *Cognitive linguistics*, 7, 93-129.
- JESPERSEN O. (1971), *La philosophie de la grammaire*, Paris, Editions de Minuit.
- KENNY A. (1963), *Action, emotion and will*, London, Routledge & Kegan Paul.
- KRIFKA M. (1992), "Thematic relations as links between nominal reference and temporal constitution", in SAG I. & SZABOLCSI A. (eds), *Lexical Matters*, Stanford, CSLI, 29-54.
- KRIFKA M. (1995), "Telicity in movement", in AMSILI P., BORILLO M. & VIEU L. (eds), *Notes of the TMS'95 Workshop*, Château de Bonas, Université le Mirail, Toulouse, 24 Juin 1995, 63-75.
- KRIFKA M. (1998), "The origins of telicity", in ROTHSTEIN S. (ed.), *Events and Grammar*, Dordrecht, Kluwer, 197-235.
- LIM J.-H. (1998), *La fréquence et son expression en français*, thèse de doctorat en sciences du langage, Université Paris XIII, Villetaneuse.
- MARTIN R. (1971), *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Paris, Klincksieck.
- MOURELATOS A. P. D. (1978), "Events, processes, and states", *Linguistics and philosophy*, 2:3, 415-434.
- PARSONS T. (1990), *Events in the Semantics of English*, Cambridge, Mass., The MIT Press.
- ROUSSEAU A. (éd.) (1995), *Les Préverbes dans les langues d'Europe : Introduction à l'étude de la préverbation*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.
- TENNY C. (1994), *Aspectual Roles and the Syntax-Semantics Interface*, Dordrecht, Kluwer.
- TESNIÈRE L. (1959), *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.

- VENDLER Z. (1967), *Linguistics in Philosophy*, New York, Cornell University Press.
- VERKUYL H. J. (1972), *On the compositional Nature of the Aspects*, Dordrecht, Reidel.
- VERKUYL H. J. (1989), "Aspectual classes and aspectual composition", *Linguistics and Philosophy*, 12:1, 39-44.
- VERKUYL H. J. (1993), *A Theory of Aspectuality : The Interaction between Temporal and Atemporal Structures*, Cambridge, Cambridge University Press.
- VETTERS C. (1996), *Temps, aspect et narration*, Amsterdam, Rodopi.
- VEYREN J. (1980), *Etudes sur le verbe russe*, Paris, Institut d'Etudes Slaves.